



J ai une autorisation provisoire de sejour et je vous

Par **diarra**, le **13/04/2011** à **14:49**

Bonjour,

je m appel amadou diarra j ai 28 ans je suis malien ma question est la suivante j avais depose ma demande de regularisation aupres de la prefecture il m ont rejete et j ai fait le recours aupres du tribinal administrative de paris le tribinal a dit de me donner aps il mont donner aps(autorisation provisoire de sejour) mais le tribinal a dit au prefet de faire un nouvelle examen de ma situation administrative parceque la prefecture avait dit dans son rejet que j ai pas le valeur de la societe francaise et jai pas de femme ici et le tribinal a repondu la seul chose qui peux m empeche d avoir le papier c est si ma pressense menace le pays ou si je vie au situation polygame et apres tous je suis rentre ici en 2004 ca fait bientot 8 ans et j ai une promesse d emboche maitenat j attend la reponse qu est ce que j doit faire maitenant

Par **bakb**, le **27/05/2011** à **00:10**

Bonjour,

Je viens tout juste de lire ton message, je suis en master 2 aussi et je suis en stage jusqu'au 18 novembre 2011. Mais le problème c'est que mon titre de séjour fini le 01 septembre 2011, donc j'aimerais avoir quelques informations et ou conseil si je dois faire une demande de APS de 6 mois ou attendre la fin du stage sachant que mon titre de séjour fini en septembre (en espérant qu'il sera renouvelé jusqu'à la fin du stage)?

De plus si je m'inscris dans une autre formation, ces cours commenceront dès septembre

alors que mon stage fini en septembre. Donc je vais raté des cours ou perdre mon inscription.

Sachant que pour ma part, j'aimerais travailler l'année prochaine.

Pourriez vous m'indiquer ce que je dois faire?

Je vous remercie d'avance!!